

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD111-2017

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	57
Votants	69
Pouvoirs	12

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux
le 22 septembre 2017

LE 28 septembre 2017, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DES DECHETS DE LA DORDOGNE

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, MAXHEIM-MALARD, MONTEIL-MAYAUD, MOULENES, PERRAUD-DAUSSE, RAT-SOULLER, PAUL, ROUX, SALOMON.

MM. BUISSON, BREAU, MOTTIER, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, CHERON, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, RIGAUD, MERILLOU, AUDI, CIPIERE, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, MATHIEU, RAUZET, REYNET, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, GENDRE, GEORGIADIS, DUCENE, HERBRETEAU, CACAN, MONTORIOL.

ABSENTS :

Mmes : PASQUET, SALINIER, KERGOAT, FAURE, GATAULT, LEON, DORET, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, BONNET, LARRE, CURNIL, GARRIGUE, TESTUT, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, DENIS, FRADON, LACOSTE, PUYRIGAUD, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, MACARY, LE VACON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, LOURD, GRELLETY, RATIER, USCAIN, COLBAC, LE ROUX.

POUVOIRS :

M. LE MAO	Pouvoir à	M. GEOFFROY
M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
Mme SALINIER	Pouvoir à	M. SUBERBERE
M. CURNIL	Pouvoir à	M. PASSERIEUX
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	M. CACAN
Mme GATAULT	Pouvoir à	M. RIGAUD
Mme DATRIER	Pouvoir à	M. TENAILLON
M. DUNOYER	Pouvoir à	M. AUDI
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	Mme MOULENES
M. GRELLETY	Pouvoir à	M. LEGAY
M. LE ROUX	Pouvoir à	M. DUCENE

OBJET : REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DES DECHETS DE LA DORDOGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que la révision des statuts du SMD3 a été adoptée par délibération du comité syndical N° 10-17E du 30 mai 2017.

Que les statuts du SMD3 régissent les modalités de fonctionnement du syndicat (composition, compétences, ressources, mode de représentation...).

Que la version des statuts du SMD3 en vigueur a été adoptée par délibération n°02-15J du comité syndical du 15 décembre 2015.

Considérant que dans le cadre du schéma de coopération intercommunal, le SMCTOM de Montpon Mussidan et de celui de Vergt ont été dissous.

Que le SMD3 doit mettre à jour le nouveau périmètre et modifier le nombre de délégués pour les établissements de plus de 90 000 habitants conformément aux statuts.

Que le nombre de délégués passera de 29 à 30. Le Grand Périgueux aura 1 délégué titulaire et 1 suppléant supplémentaire, portant ainsi le nombre de 5 à 6.

Voici le nouveau tableau de répartition des sièges :

Collectivités	Nombre de délégués	Nombre de voix par délégué	Nombre total de voix
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	6	3	18
Assemblée sectorielle secteur V	4	3	12
S.M.I.C.T.O.M du Périgord Noir	4	2	8
S.M.C.T.O.M de Nontron	2	2	4
SYGED Bastides Forêt Bessede	3	2	6
S.M.C.T.O.M de Ribérac	2	2	4
Assemblée sectorielle secteur VI	3	2	6
S.M.C.T.O.M de Thiviers	3	2	6
Communauté de communes Isle et Vern Salembre en Périgord	2	1	2
Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	1	1	1
	30	20	67

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'approuver le changement des statuts du SMD3 ;
- Désigne comme représentants :
 - Roland COLLINET, titulaire
 - Evelyne ROUX, suppléante.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	12 OCT. 2017	Pour extrait conforme	12 OCT. 2017
Délibération certifiée exécutoire à compter du	12 OCT. 2017	Périgueux, le	12 OCT. 2017

Le Président
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 13/10/2017

Reçu en préfecture le 13/10/2017

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20171012-DD1112017-DE